



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2025

Délibération n° 74-2025
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 26
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-quatre septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Regis ROUSSEL, Colette GENET, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Louis CHOAIN à Marie-Lyne VAGNER, Guillaume WIENER à Thierry JOSSE, Pierre BIBET à Sara FERAUD, Julien LEFEVRE à Camille DAEL, Ulrich SCHLUMBERGER à François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH à Laurence CAUSIER-LEMIRE

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Gérard DUBUCHE, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC,

Date de la convocation : jeudi 18 septembre 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

PROJET DE MECENAT DE L'EXPOSITION 2026 AU MUSEE DES BEAUX-ARTS SUR MARIE- THERESE LANOA

Exposé des motifs :

Depuis près de 160 ans, le musée de Bernay œuvre activement à la valorisation du paysage culturel local et national à travers ses collections et ses expositions temporaires. Dans le cadre de sa programmation 2026, il prépare une exposition dédiée à l'artiste Marie-Thérèse LANOA, figure méconnue et injustement oubliée du XXe siècle.

Grâce à un don exceptionnel de plus de cinquante œuvres, le musée a aujourd'hui la responsabilité de mettre en lumière la richesse du travail de cette artiste ainsi que le contexte de création dans lequel elle a évolué. Cette exposition constituera une première rétrospective de grande ampleur de son œuvre et contribuera à sa redécouverte par le grand public comme par les professionnels.

Afin d'assurer la qualité scientifique, technique et muséographique de cette exposition, plusieurs actions sont nécessaires :

- La **restauration de certaines œuvres**,
- La conception et la réalisation de la **scénographie**,
- Ainsi que **l'édition d'un catalogue** d'exposition.

La scénographie fera l'objet d'un partenariat pédagogique avec la section DTMS (Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle) du lycée Augustin Boismard de Brionne, renforçant ainsi les liens entre le musée et les établissements d'enseignement du territoire.

Par ailleurs, des **demandes de prêts d'œuvres** sont en cours auprès de plusieurs institutions culturelles, impliquant des frais liés au **transport, à l'emballage, à la numérisation**, ainsi qu'aux **droits d'auteurs et de reproduction**.

Afin de permettre la réalisation de ce projet ambitieux dans des conditions optimales, le musée souhaite recourir au **mécénat culturel**, public ou privé, pour financer une partie des dépenses afférentes à l'exposition.

Pour favoriser l'implication des partenaires sur la concrétisation de l'exposition, la Ville de Bernay devra délivrer un reçu fiscal à ses donateurs privés afin que ces derniers puissent bénéficier d'une réduction d'impôt. Le process a été validé en septembre 2023 par la création d'une mission de mécénat dénommée « *Bernay opportunité* »

La Ville de Bernay sollicitera également les financeurs institutionnels, comme la DRAC, la Région et le Département.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le recours au mécénat dans le cadre de cette exposition.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions des articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2541-12 ;

Vu le Code général des impôts, notamment les dispositions des articles 200 et 238 bis ;

Vu la loi n°2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 77-2023 en date du 21 septembre 2023, portant sur la mise en place de la démarche de recherche de mécénat « Bernay Opportunités »

Vu l'Instruction fiscale 4C-5-04 n° 112 du 13 juillet 2004 ;

Vu le courrier de la DGFIP en date du 06 juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

-DE VALIDER le principe de création d'une mission de mécénat pour le projet d'exposition du Marie-Thérèse LANOA.

-D'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire, et notamment la Charte de mécénat avec les partenaires

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 29/09/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

